



Arles Crau Camargue Montagnette

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION**

**ARLES CRAU CAMARGUE
MONTAGNETTE**

**Budget annexe
de l'Assainissement**

Budget primitif 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24130041700029	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Communauté d'agglomération ACCM
--	--

POSTE COMPTABLE DE : LA TRESORIERE ARLES MUNICIPALE ET
CAMARGUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ACCM - Budget annexe de l'assainissement (assujetti à la TVA à
compter du 1er janvier 2016) (2)

ANNEE 2016

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	27
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	30
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	34
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	39
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	40

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	41
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 983 949,34	7 066 392,69
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 917 556,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		8 983 949,34	8 983 949,34

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 578 518,98	7 153 915,25
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 813 541,79	1 208 893,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 29 252,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 392 060,77	8 392 060,77

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 376 010,11	17 376 010,11
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	886 561,87	0,00	3 658 288,24	3 658 288,24	3 658 288,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	260 400,00	0,00	177 137,00	177 137,00	177 137,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	15 575,00	15 575,00	15 575,00
Total des dépenses de gestion des services		1 156 961,87	0,00	3 851 000,24	3 851 000,24	3 851 000,24
66	Charges financières	376 430,27	0,00	358 699,73	358 699,73	358 699,73
67	Charges exceptionnelles	216 830,00	0,00	428 501,00	428 501,00	428 501,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 750 222,14	0,00	4 638 200,97	4 638 200,97	4 638 200,97
023	Virement à la section d'investissement (6)	969 616,33		3 184 715,91	3 184 715,91	3 184 715,91
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 133 333,63		1 161 032,46	1 161 032,46	1 161 032,46
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 102 949,96		4 345 748,37	4 345 748,37	4 345 748,37
TOTAL		3 853 172,10	0,00	8 983 949,34	8 983 949,34	8 983 949,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 983 949,34
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 310 129,64	0,00	5 667 205,00	5 667 205,00	5 667 205,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 065 332,00	0,00	1 074 636,00	1 074 636,00	1 074 636,00
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00	0,00	15 300,00	15 300,00	15 300,00
Total des recettes de gestion des services		3 555 461,64	0,00	6 757 141,00	6 757 141,00	6 757 141,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 565 461,64	0,00	6 757 141,00	6 757 141,00	6 757 141,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	287 710,46		309 251,69	309 251,69	309 251,69
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		287 710,46		309 251,69	309 251,69	309 251,69
TOTAL		3 853 172,10	0,00	7 066 392,69	7 066 392,69	7 066 392,69

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 917 556,65
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 983 949,34
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 036 496,68
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	905 000,00	249 316,76	620 834,00	620 834,00	870 150,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 256 000,00	1 564 225,03	4 708 333,00	4 708 333,00	6 272 558,03
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 161 000,00	1 813 541,79	5 329 167,00	5 329 167,00	7 142 708,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	892 425,36	0,00	940 100,29	940 100,29	940 100,29
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	892 425,36	0,00	940 100,29	940 100,29	940 100,29
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 053 425,36	1 813 541,79	6 269 267,29	6 269 267,29	8 082 809,08
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	287 710,46		309 251,69	309 251,69	309 251,69
041	Opérations patrimoniales (4)	1 153 500,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 441 210,46		309 251,69	309 251,69	309 251,69
	TOTAL	9 494 635,82	1 813 541,79	6 578 518,98	6 578 518,98	8 392 060,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 392 060,77
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 894 685,86	1 208 893,00	1 548 191,00	1 548 191,00	2 757 084,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	480 000,00	0,00	416 666,00	416 666,00	416 666,00
	Total des recettes d'équipement	5 124 685,86	1 208 893,00	1 964 857,00	1 964 857,00	3 173 750,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	843 309,88	843 309,88	843 309,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 113 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 113 500,00	0,00	843 309,88	843 309,88	843 309,88
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 238 185,86	1 208 893,00	2 808 166,88	2 808 166,88	4 017 059,88
021	Virement de la section d'exploitation (4)	969 616,33		3 184 715,91	3 184 715,91	3 184 715,91
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 133 333,63		1 161 032,46	1 161 032,46	1 161 032,46
041	Opérations patrimoniales (4)	1 153 500,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 256 449,96		4 345 748,37	4 345 748,37	4 345 748,37
	TOTAL	9 494 635,82	1 208 893,00	7 153 915,25	7 153 915,25	8 362 808,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	29 252,52
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 392 060,77

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	4 036 496,68
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 658 288,24		3 658 288,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	177 137,00		177 137,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 575,00		15 575,00
66	Charges financières	358 699,73	0,00	358 699,73
67	Charges exceptionnelles	428 501,00	0,00	428 501,00
68	Dot. Amortist, dépréciat ^e , provisions	0,00	1 161 032,46	1 161 032,46
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 184 715,91	3 184 715,91
Dépenses d'exploitation – Total		4 638 200,97	4 345 748,37	8 983 949,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 983 949,34
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	309 251,69	309 251,69
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	940 100,29	0,00	940 100,29
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	870 150,76	0,00	870 150,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 272 558,03	0,00	6 272 558,03
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciatⁿ des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 082 809,08	309 251,69	8 392 060,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 392 060,77
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 667 205,00		5 667 205,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 074 636,00		1 074 636,00
75	Autres produits de gestion courante	15 300,00		15 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	309 251,69	309 251,69
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 757 141,00	309 251,69	7 066 392,69

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 917 556,65
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 983 949,34
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 757 084,00	0,00	2 757 084,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	416 666,00	0,00	416 666,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 161 032,46	1 161 032,46
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		3 184 715,91	3 184 715,91
Recettes d'investissement – Total		3 173 750,00	4 345 748,37	7 519 498,37

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	29 252,52
--	------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	843 309,88
------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 392 060,77
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	886 561,87	3 658 288,24	3 658 288,24
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	767 861,87	3 529 888,24	3 529 888,24
617	Etudes et recherches	70 000,00	75 000,00	75 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	10 500,00	5 000,00	5 000,00
6378	Autres taxes et redevances	16 200,00	47 400,00	47 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	260 400,00	177 137,00	177 137,00
6218	Autre personnel extérieur	260 400,00	177 137,00	177 137,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	15 575,00	15 575,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	15 575,00	15 575,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 156 961,87	3 851 000,24	3 851 000,24
66	Charges financières (b) (8)	376 430,27	358 699,73	358 699,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	358 080,00	356 937,13	356 937,13
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 350,27	-6 237,40	-6 237,40
668	Autres charges financières	8 000,00	0,00	0,00
6688	Autre	0,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	216 830,00	428 501,00	428 501,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	39 500,00	45 000,00	45 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	177 330,00	383 501,00	383 501,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 750 222,14	4 638 200,97	4 638 200,97
023	Virement à la section d'investissement	969 616,33	3 184 715,91	3 184 715,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 133 333,63	1 161 032,46	1 161 032,46
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 133 333,63	1 161 032,46	1 161 032,46
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 102 949,96	4 345 748,37	4 345 748,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 102 949,96	4 345 748,37	4 345 748,37
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 853 172,10	8 983 949,34	8 983 949,34

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 983 949,34
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	145 674,10
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	151 911,50
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-6 237,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 310 129,64	5 667 205,00	5 667 205,00
70128	Autres taxes et redevances	2 300,00	57 800,00	57 800,00
704	Travaux	15 000,00	21 000,00	21 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 041 129,64	4 826 110,00	4 826 110,00
70613	Participations assainissement collectif	185 400,00	185 400,00	185 400,00
7062	Redevances assainissement non collectif	66 300,00	576 895,00	576 895,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 065 332,00	1 074 636,00	1 074 636,00
741	Primes d'épuration	538 000,00	601 200,00	601 200,00
748	Autres subventions d'exploitation	527 332,00	473 436,00	473 436,00
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00	15 300,00	15 300,00
758	Produits divers de gestion courante	180 000,00	15 300,00	15 300,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 555 461,64	6 757 141,00	6 757 141,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 565 461,64	6 757 141,00	6 757 141,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	287 710,46	309 251,69	309 251,69
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	287 710,46	309 251,69	309 251,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		287 710,46	309 251,69	309 251,69
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 853 172,10	7 066 392,69	7 066 392,69

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 917 556,65
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 983 949,34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	905 000,00	620 834,00	620 834,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	905 000,00	620 834,00	620 834,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 256 000,00	4 708 333,00	4 708 333,00
2313	Constructions	2 290 000,00	583 334,00	583 334,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	3 486 000,00	3 708 333,00	3 708 333,00
238	Avances commandes immo. incorp.	480 000,00	416 666,00	416 666,00
Total des dépenses d'équipement		7 161 000,00	5 329 167,00	5 329 167,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	892 425,36	940 100,29	940 100,29
1641	Emprunts en euros	443 663,41	523 009,15	523 009,15
1681	Autres emprunts	448 761,95	417 091,14	417 091,14
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		892 425,36	940 100,29	940 100,29
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 053 425,36	6 269 267,29	6 269 267,29
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	287 710,46	309 251,69	309 251,69
	Reprises sur autofinancement antérieur	287 710,46	309 251,69	309 251,69
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	66 305,84	75 614,98	75 614,98
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	39 689,03	39 689,02	39 689,02
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	178 870,98	191 103,08	191 103,08
13918	Autres subventions d'équipement	2 844,61	2 844,61	2 844,61
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 153 500,00	0,00	0,00
2313	Constructions	40 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct* TVA	1 113 500,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 441 210,46	309 251,69	309 251,69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 494 635,82	6 578 518,98	6 578 518,98

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 813 541,79
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 392 060,77
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 894 685,86	1 548 191,00	1 548 191,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	85 713,57	78 037,00	78 037,00
1312	Subv. équipt Régions	15 440,24	47 347,00	47 347,00
1313	Subv. équipt Départements	1 793 532,05	1 422 807,00	1 422 807,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 750 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 750 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	480 000,00	416 666,00	416 666,00
238	Avances commandes immo. incorp.	480 000,00	416 666,00	416 666,00
Total des recettes d'équipement		5 124 685,86	1 964 857,00	1 964 857,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	843 309,88	843 309,88
1068	Autres réserves	0,00	843 309,88	843 309,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 113 500,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	1 113 500,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 113 500,00	843 309,88	843 309,88
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 238 185,86	2 808 166,88	2 808 166,88
021	Virement de la section d'exploitation	969 616,33	3 184 715,91	3 184 715,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 133 333,63	1 161 032,46	1 161 032,46
281311	Bâtiments d'exploitation	314 975,56	313 514,14	313 514,14
281532	Réseaux d'assainissement	563 440,51	602 744,15	602 744,15
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	50 400,72	50 400,72	50 400,72
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	4 418,28	533,07	533,07
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	182 823,98	182 211,49	182 211,49
2817562	Service d'assainissement (mad)	15 459,66	9 813,97	9 813,97
28181	Installations générales, agencements	1 381,56	1 381,56	1 381,56
28188	Autres	433,36	433,36	433,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 102 949,96	4 345 748,37	4 345 748,37
041	Opérations patrimoniales (8)	1 153 500,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	150 833,67	0,00	0,00
2313	Constructions	381 666,33	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	621 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 256 449,96	4 345 748,37	4 345 748,37
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 494 635,82	7 153 915,25	7 153 915,25

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 208 893,00
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	29 252,52
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 392 060,77
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					11 483 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 483 000,00									
301001	SPIL CAFFIL	31/10/2006	31/10/2006	01/10/2007	900 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,200		A	P	O	A-1
301002	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/12/2007	30/12/2007	30/06/2008	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.7 %	4,700	4,830		S	P	O	A-1
301003	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2009	25/03/2009	25/11/2009	800 000,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,660		S	P	O	A-1
301004	CREDIT AGRICOLE	22/12/2010	17/02/2011	10/02/2012	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3.94 %	3,930	3,930		A	C	O	A-1
301011	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	25/01/2012	01/06/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560		A	P	O	A-1
301012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/12/2011	30/04/2012	01/02/2013	1 600 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	4,500		A	P	O	A-1
301013	Crédit Mutuel Méditerranéen	29/07/2013	26/07/2013	31/01/2014	800 000,00	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,170		T	C	O	A-1
301014	CREDIT AGRICOLE	17/09/2014	25/09/2014	15/09/2015	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3.04 %	3,040	3,040		A	C	O	A-1
301015	Banque Postale	11/08/2015	16/08/2015	01/10/2016	700 000,00	F	Taux fixe à 2.4 %	2,390	2,390		A	C	O	A-1
302011	DEXIA CL	24/02/2004	24/02/2004	01/01/2005	1 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0.25	2,410	2,430		A	P	O	A-1
306001	SPIL CAFFIL	22/03/2004	22/03/2004	01/10/2004	183 000,00	V	Euribor 06 M + 0.16	2,180	2,220		S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Communauté d'agglomération ACCM - ACCM - Budget annexe de l'assainissement (assujetti à la TVA à compter du 1er janvier 2016) - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					8 193 929,70									
1681 Autres emprunts (total)					8 193 929,70									
301010	Agence de l'eau	11/12/2009	11/12/2009	16/02/2013	7 834 211,70	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
302012	Agence de l'eau	16/08/2004	16/08/2004	16/08/2007	120 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
302013	Agence de l'eau	16/04/2007	16/04/2007	16/04/2010	77 622,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
302014	Agence de l'eau	16/04/2007	16/04/2007	16/04/2010	162 096,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 676 929,70									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		9 617 921,16				523 909,15	352 937,13	0,00	145 674,10	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 617 921,16				523 909,15	352 937,13	0,00	145 674,10	
301001	N	0,00	A-1	594 152,62	10,75	F	Taux fixe à 4.2 %	4,190	42 867,27	24 534,41	0,00	5 620,35
301002	N	0,00	A-1	851 429,19	22,00	F	Taux fixe à 4.7 %	4,760	22 760,38	40 415,34	0,00	108,19
301003	N	0,00	A-1	670 332,89	15,40	F	Taux fixe à 4.62 %	4,610	23 590,98	30 700,02	0,00	2 904,95
301004	N	0,00	A-1	1 040 000,00	25,11	F	Taux fixe à 3.94 %	3,930	40 000,00	40 976,00	0,00	35 022,22
301011	N	0,00	A-1	849 653,02	11,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,540	54 754,12	38 744,18	0,00	21 043,82
301012	N	0,00	A-1	1 358 682,05	11,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	87 808,87	61 275,66	0,00	52 379,98
301013	N	0,00	A-1	720 000,00	17,83	F	Taux fixe à 4.1 %	4,080	40 000,00	28 905,00	0,00	4 646,67
301014	N	0,00	A-1	2 185 000,00	18,71	F	Taux fixe à 3.04 %	3,030	115 000,00	66 424,00	0,00	18 354,60
301015	N	0,00	A-1	700 000,00	19,75	F	Taux fixe à 2.4 %	2,390	35 000,00	17 500,00	0,00	3 945,67
302011	N	0,00	A-1	570 349,96	8,00	V	Euribor 12 M + 0.25	0,300	51 725,09	3 336,63	0,00	1 630,06
306001	N	0,00	A-1	88 342,43	8,25	V	Euribor 06 M + 0.16	0,160	9 502,44	125,89	0,00	18,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		4,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Communauté d'agglomération ACCM - ACCM - Budget annexe de l'assainissement (assujetti à la TVA à compter du 1er janvier 2016) - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et FFP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		6 690 915,33					417 091,14	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		6 690 915,33					417 091,14	0,00	0,00	0,00
301010	N	0,00	A-1	6 547 028,73	16,12	F	Taux fixe à 0 %	0,000	385 119,34	0,00	0,00	0,00
302012	N	0,00	A-1	48 000,00	5,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 000,00	0,00	0,00	0,00
302013	N	0,00	A-1	31 048,80	3,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 752,29	0,00	0,00	0,00
302014	N	0,00	A-1	64 838,40	3,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 209,60	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		16 308 837,59					940 100,29	352 937,13	0,00	145 674,10

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 05111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 058.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 706.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	16 306 837,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 800 €	01/07/2008

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	frais d'études et d'insertion non suivies de réalisation	5	01/07/2008
L	frais de recherche et de développement	5	01/07/2008
L	réseaux d'assainissement	50	01/07/2008
L	stations d'épuration ouvrages lourds	50	01/07/2008
L	stations d'épuration ouvrages courants	30	01/07/2008
L	pompes, appareils électromécaniques, install chauffage	15	01/07/2008
L	organes de régulation	6	01/07/2008
L	batiments durables	40	01/07/2008
L	batiments légers, abris	12	01/07/2008
L	ahgements et aménagements de batimnets, install téléphones	15	01/07/2008
L	meublier de bureau	10	01/07/2008
L	matériel de bureau	5	01/07/2008
L	appareil de laboratoire, outillage	4	01/07/2008
L	matériel informatique	4	01/07/2008
L	véhicules	5	01/07/2008
L	engins de travaux publics	8	01/07/2008

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 249 351,98	I 1 249 351,98
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		940 100,29	940 100,29
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	523 009,15	523 009,15
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	417 091,14	417 091,14
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		309 251,69	309 251,69
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	309 251,69	309 251,69
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 249 351,98	1 813 541,79	0,00	3 062 893,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 345 748,37	III 4 345 748,37
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 345 748,37	4 345 748,37
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281311	Bâtiments d'exploitation	313 514,14	313 514,14
281532	Réseaux d'assainissement	602 744,15	602 744,15
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	50 400,72	50 400,72
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	533,07	533,07
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	182 211,49	182 211,49
2817562	Service d'assainissement (mad)	9 813,97	9 813,97
28181	Installations générales, agencements	1 381,56	1 381,56
28188	Autres	433,36	433,36
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 184 715,91	3 184 715,91

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 345 748,37	1 208 893,00	29 252,52	843 309,88	6 427 203,77

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 062 893,77
Ressources propres disponibles	IV	6 427 203,77
Solde	V = IV – II (6)	3 364 310,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	3 355 123,24
6061	fournitures non stockables	0,00
6063	fournitures petits équipements	1 000,00
6064	fournitures administratives	0,00
6068	autres matières et fournitures	0,00
611	sous-traitance générale	3 231 723,24
617	études et recherches	75 000,00
6231	annonces et insertion	0,00
6236	catalogues et imprimés	0,00
6287	remboursement de frais	0,00
6378	autres taxes et redevances	47 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 137,00
6218	autres personnels extérieurs	100 137,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
6541	créances admises en non valeurs	10 000,00
66	Charges financières	358 699,73
66111	intérêts de la dette payés à échéance	356 937,13
66112	icne à rattacher	-6 237,40
668	autres charges financières	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	45 000,00
673	titres annulés des exercices précédents	45 000,00
678	autres charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		8 214 708,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 161 032,46
6811	dotations aux amortissements	1 161 032,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 184 715,91
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		8 214 708,34

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 090 310,00
70128	autres taxes et redevances	57 800,00
704	travaux	21 000,00
70611	redevances assainissement collectif	4 826 110,00
70613	participation assainissement collectif	185 400,00
7065	produits de commissions pour recouvrement redevance assainissement	0,00
7068	autres prestations de service	0,00
74	Subventions d'exploitation	601 200,00
741	primes épuration	601 200,00
748	autres subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 300,00
758	produits divers de gestion courante	15 300,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
778	autres produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		5 706 810,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	309 251,69
777	quote part des subventions transférées	309 251,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		309 251,69
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 016 061,69

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

assainissement non collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	303 165,00
611	sous-traitance générale	298 165,00
6287	remboursement de frais	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	77 000,00
6218	autres personnels extérieurs	77 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 575,00
6541	créances admises en non valeurs	5 575,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	383 501,00
6742	subventions exceptionnelles d'équipement	383 501,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		769 241,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		769 241,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	575 645,00
7062	redevances assainissement non collectif	575 645,00
74	Subventions d'exploitation	473 436,00
741	primes épuration	0,00
747	subventions et participations des coll territoriales	0,00
748	autres subventions d'exploitation	473 436,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		1 049 081,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 049 081,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	870 150,76
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 272 558,03
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	940 100,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		8 082 809,08
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>309 251,69</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		309 251,69
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		8 392 060,77

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	2 757 084,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	416 666,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	843 309,88
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		7 201 775,79
040	Opérat* ordre transfert entre sections	1 161 032,46
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	3 184 715,91
Total des recettes d'ordre		1 161 032,46
R 001 (4)		29 252,52
TOTAL GENERAL DES RECETTES		8 392 060,77

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

assainissement non collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
Extension ZI Bois de Leuze à Saint-Martin de Crau (avec eau et principal) HT	140 049,26	0,00	140 049,26	73 781,84	66 267,42	0,00
Léontin - Plesantour à Boulbon (avec budget eau) HT	266 666,00	0,00	266 666,00	0,00	83 333,00	183 333,00
Quartier des Impériaux aux Saintes-Maries-de-la-Mer (avec eau) HT	1 153 630,40	0,00	1 153 630,40	256 128,62	730 834,78	166 667,00
STEP ville de Saint Martin de Crau - HT	1 715 030,29	0,00	1 715 030,29	1 514 458,62	200 571,67	0,00
Step des Saintes Maries de la Mer (avec budget principal) HT	6 121 768,80	0,00	6 121 768,80	84 853,17	786 915,72	5 250 000,00
Transfert Roubian vers Radoubs - Tarascon HT	1 482 047,69	0,00	1 482 047,69	41 237,20	1 440 810,49	0,00

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

